



AVIS DE CONVOCATION

DATE DE L'AVIS : 7 septembre 2023
AUX : MEMBRES, PARTENAIRES ET USAGERS
OBJET : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) • SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION
DATE/HEURE : LUNDI, 16 octobre 2023 à 19 h 00
LIEU : 600, rue Woodward, Sherbrooke

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA)/ séance publique d'information de Diabète Estrie le lundi, 16 octobre 2023 à 19 h 00 dans les locaux de Diabète Estrie situé au 600 rue Woodward à Sherbrooke.

Lors de l'assemblée générale, trois postes d'administrateurs avec un mandat d'une durée de trois ans seront en élection. Seuls les membres votants pourront voter pour élire les nouveaux administrateurs. Voir sur notre site web sous devenir membre pour voir les règlements généraux à cet effet.

Afin de faciliter l'organisation, nous vous demandons d'obligatoirement confirmer votre présence au plus tard lundi le 2 octobre à 17h au 819 823-8558 ou par courriel à info@diabete-estrie.ca.

Votre participation est importante et nous aide à poursuivre la mission et les objectifs de Diabète Estrie. L'AGA permet également de contribuer à la vie démocratique de Diabète Estrie. Participer à l'assemblée générale est votre droit en tant que membre.

Espérant que vous serez des nôtres,

Jeannine Lapierre
Présidente

p. j. Ordre du jour

ORDRE DU JOUR 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

16 octobre 2023 • 19h

1. Ouverture de l'assemblée : mot de bienvenue, vérification du quorum et de l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution).
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 octobre 2022 (résolution).
4. Présentation du rapport annuel 2022-2023: par la présidente du C.A. et par la gestionnaire.
5. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice financier clos le 31 août 2023 (résolution).
6. Présentation pour approbation des modifications aux Règlements généraux adoptées par le C.A. (résolution).
7. Ratification des résolutions et des actes des administrateurs.
8. Présentation du plan d'action et des prévisions budgétaires pour l'année en cours 2023-2024.
9. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2023-2024 (résolution).
10. Élection des administrateurs : nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection (résolution), validation des procédures de mise en candidature par la direction, élection, destruction des bulletins de vote.
11. Levée de l'assemblée.